Communication aux pisciculteurs wallons sur le suivi des analyses des maladies virales à déclaration obligatoire repris par le Laboratoire SCIENSANO après l'arrêt des activités de suivi sanitaire de la filière aquacole wallonne par le Laboratoire du CER Groupe de Aye.

1. Identification du document :

Type de document	Note d'information
Titre du document	Communication aux pisciculteurs wallons sur le suivi des analyses des maladies virales à déclaration obligatoire reprises par le laboratoire SCIENSANO après l'arrêt des activités de suivi sanitaire de la filière aquacole wallonne par le laboratoire du CER Groupe de Aye.
Responsable de la préparation du document	Bertrand Hoc
Date de publication	19/03/2024
Validé par	François Lieffrig, Benedicte Lambrecht, Alain Schonbrodt, Angélique Gillet, Jean-Marie Clément.

Préambule

Au plus tard le 17 mai, le CER cessera tout diagnostic des maladies virales des poissons. L'institut scientifique SCIENSANO reprendra uniquement le diagnostic des maladies officielles : SHV (Septicémie Hémorragique Virale), NHI (Nécrose Hématopoïétique Infectieuse), deux viroses qui concernent le plus les salmoniculteurs mais aussi le KHV (Koï Herpes Virus), ISA (Anémie Infectieuse du Saumon) et EHNV (Nécrose Hématopoïétique Epizootique).

Cette note d'information résulte d'une concertation entre SCIENSANO représenté par Madame Bénédicte Lambrecht (Chef du service scientifique) et les représentants de la filière aquacole wallonne (pisciculteur, représentant des Aquaculteurs de Wallonie, pisciculteurs représentants de la filière, vétérinaire, Collège des Producteurs) visant à définir les modalités de prélèvements et d'acheminements des échantillons destinés à la recherche des virus causant ces maladies officielles. Cette note d'information est donc destinée aux pisciculteurs qui désirent adhérer au programme de surveillance volontaire et/ou lorsqu'ils suspectent la présence d'une de ces maladies dans leur élevage.

Contexte

A ce jour, tant les prélèvements, l'acheminement que l'analyse des échantillons étaient assurés par le CER. A l'opposé, comme pour tous les autres agents pathogènes dont il assure le diagnostic, SCIENSANO réalise l'analyse mais jamais le prélèvement sur le terrain ni le transfert vers ses laboratoires. Il revient donc à la Profession, via des vétérinaires agréés, et en accord avec SCIENSANO de développer un système logistique permettant de prélever et d'acheminer adéquatement les prélèvements à SCIENSANO.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Procédure d'échantillonnage et de transfert des échantillons destinés aux analyses des maladies à déclaration obligatoire de la filière piscicole wallonne.

- Les pisciculteurs désirant adhérer au plan de surveillance volontaire s'enregistrent auprès de SCIENSANO via l'adresse mail **NRLfish@sciensano.be** en spécifiant l'adresse de la pisciculture et le nom ainsi que l'adresse du vétérinaire agréé qui réalisera les prélèvements. Le formulaire de demande d'analyses sous format électronique sera envoyé par retour de courrier.

- Les prélèvements doivent être réalisés par un vétérinaire agréé, il revient donc à chaque pisciculteur d'en choisir un.
  Un tutoriel (capsule vidéo) sera réalisé par SCIENSANO à destination des vétérinaires agréés identifiés pour qu'ils disposent des informations nécessaires à la bonne réalisation des échantillonnages.

- Les échantillons doivent être adéquatement conditionnés et acheminés en moins de 48h au laboratoire situé Groeselenberg 99 • 1180 Ukkel- Brussels, Tel : +32 (0)2 379 04 11
  Pour ce faire :

1. SCIENSANO fournira et enverra à ses frais préalablement aux pisciculteurs et/ou aux vétérinaires agréés, enregistrés au préalable au programme de surveillance volontaire, les kits de conservation et de transport composés d'une boîte isotherme incluant 3 tubes à prélèvement qui contiennent un milieu de préservation des échantillons, ainsi qu'un bloc réfrigérant.
   A leur réception, le bloc réfrigérant sera placé au congélateur.
   Si le prélèvement est réalisé rapidement, les tubes avec le milieu seront conservés au frigo (4°C) (validité un mois), dans le cas contraire, les tubes avec le milieu seront congelés à -20°C (validité 6 mois à 1 an). Dans cette seconde situation, les tubes seront mis à décongeler la veille du jour de prélèvement.
   Dans les deux cas, le bloc réfrigérant congelé ne sera inclus dans la boîte que juste avant expédition.

2. Les kits d'échantillonnage pourront donc être transmis en début d'année aux pisciculteurs qui se sont fait connaitre auprès de SCIENSANO.
   Des kits supplémentaires pourront être transmis et stockés pour couvrir les besoins en cas de suspicion.

   Les kits contenant les prélèvements et bloc réfrigérant seront envoyés à SCIENSANO soit directement par courrier express (Taxiposte, ...) à l'adresse présentée ci-dessus, soit en les déposant aux points relais que constituent les laboratoires de l'AFSCA à Gembloux (22 Chaussée de Namur, 5030 GEMBLOUX, Tel : +32 81 620300) et de l'ARSIA à Ciney (2 Allée des Artisans 5590 CINEY (+ 32 (0) 83 23 05 15).
   Un service de navette y collecte quotidiennement et ramène les échantillons à SCIENSANO.
   A Ciney et Gembloux, les kits doivent y être déposés avant 09h00 pour s'assurer d'une remise à SCIENSANO le jour même.

3. SCIENSANO sera averti de l'envoi des kits minimum une semaine à l'avance pour assurer une prise en charge optimale de ceux-ci. Pour ce faire, SCIENSANO dispose d'une boite email dédiée (**NRLfish@sciensano.be**). Le formulaire de demande d'analyse devra dument être complété et accompagner les échantillons envoyés.

4. Pour assurer un traitement efficace, les prélèvements doivent arriver au plus tard le jeudi chez SCIENSANO. Les prélèvements seront donc idéalement réalisés et expédiés les lundi, mardi et mercredi.

5. **Les frais de prélèvement par le vétérinaire agréé et d'expédition/transmission des prélèvements sont à charge exclusive du pisciculteur.**

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Analyses des maladies virales à déclaration obligatoire chez les poissons d'élevage réalisées par SCIENSANO

- SCIENSANO a validé ces tests tant pour leur spécificité que pour leur sensibilité, et est prêt à effectuer ces analyses.

  Elles seront réalisées par la technique PCR (réaction de polymérisation en chaîne).
  Cette méthode d'analyse est très ciblée. Elle vous informe sur la présence ou l'absence du seul virus recherché, ne vous donnant aucune information sur la présence ou l'absence d''un autre virus.
  Dans le cadre d'un contrôle sanitaire, 30 poissons doivent être analysés, les tissus prélevés sont répartis dans les trois tubes du kit soit les tissus de 10 poissons par tube.
  Le contenu de chaque tube sera analysé individuellement.
  Il faut donc réaliser trois recherches PCR pour la SHV et trois pour la NHI soit un total de 6 PCR pour le contrôle d'une pisciculture.

- La méthode utilisée par SCIENSANO permet d'analyser simultanément 80 échantillons. Le coût individuel pourra donc être réduit en analysant simultanément les échantillons de plusieurs piscicultures.
  Il sera donc rentable pour les pisciculteurs de regrouper leurs prélèvements respectifs, réalisés par le ou leurs vétérinaires agréés dans un seul colis.

- Par opposition au diagnostic par cultures cellulaires, la technique PCR est un peu moins exigeante quant à la qualité de l'échantillon. Ils devront malgré tout, suite à la législation être analysés endéans les 48h00.
  La qualité des échantillons sera validée par SCIENSANO à leur arrivée, lors de l'analyse.

- Le prix des analyses pour les 6 PCRs d'une pisciculture a été évalué à 227 euros si les échantillons de minimum deux piscicultures sont envoyés ensemble. Si on réalise les analyses pour une seule pisciculture, ce coût monte à 340 euros. Ces tarifs sont ceux établis pour 2024 et seront indexés sur base annuelle.

- Si les résultats des PCR sont ininterprétables, l'analyse sera répétée. Les coûts de cette nouvelle analyse seront à charge financière de SCIENSANO.

- Les analyses spécifiques aux KHV (Koï Herpes Virus), ISA (Anémie Infectieuse du Saumon) et EHNV (Nécrose Hématopoïétique Epizootique) peuvent être réalisées à SCIENSANO sur les mêmes types d'échantillons à la demande du vétérinaire. Les prix seront disponibles sur le website de SCIENSANO.

Résultats des analyses de SCIENSANO

- En s'inscrivant sur le site de SCIENSANO, les pisciculteurs pourront disposer d'un compte avec une interface sur laquelle ils pourront trouver les résultats de leurs analyses. Le rapport d'essai des analyses est alors récupérable sous format PDF.

- Il y a également la possibilité de recevoir ce rapport par courrier.

- Les échantillons qui arrivent dans l'après-midi sont pris en charge au plus tard le lendemain matin. En fin de journée les résultats sont encodés, ils sont donc disponibles dans les 48 heures après réception.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be

Concrètement les démarches à effectuer se résument en :

- S'identifier auprès de SCIENSANO en tant que pisciculteur ;
- Identifier un vétérinaire agréé qui pourra réaliser les prélèvements au sein de la pisciculture ;
- Transmettre les coordonnées du vétérinaire agréé à SCIENSANO ;
- Idéalement regrouper, au minimum deux piscicultures pour diminuer le coût des analyses ;
- Prévenir SCIENSANO que les échantillons sont envoyés par l'envoie d'un email ;
- Envoyer les échantillons au Laboratoire SCIENSANO endéans les 48h00 soit par envoie direct soit via les antennes relais que constituent les Laboratoires régionaux de l'AFSCA à Gembloux et de l'ARSIA à Ciney ;
- Enfin s'encoder sur le site de SCIENSANO pour recevoir ses résultats et/ou recevoir les résultats par courrier.

Avenue Comte de Smet de Nayer, 14 Boîte 3 - 5000 Namur • Tel : +32 (0)81 24 04 30 • info.socopro@collegedesproducteurs.be • www.collegedesproducteurs.be